

**Objet : Administration générale – Adhésion 2022 à l'Association Maison des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville**

*Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,*

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu la délibération n°43 du Conseil communautaire du 17 septembre 2020 approuvant l'adhésion de la CA Arlysère à l'Association Maison des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville,

**Décide**

**Article 1 :** L'Association Maison des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville, située 15 avenue Winnenden, 73200 Albertville, est renouvelée pour l'année 2022.

**Article 2 :** Le montant de la cotisation fixé à 4 600 € sera versé à l'association Maison des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville.

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 6 mai 2022

Président

Franck LOMBARD

